



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18 novembre 2022  
N° 331

## LA CONCERTATION SUR LE RETROFIT ELECTRIQUE EST LANCEE

**Bruno LE MAIRE**, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, **Agnès PANNIER-RUNACHER**, ministre de la transition énergétique, **Roland LESCURE**, ministre délégué chargé de l'Industrie, et **Clément BEAUNE**, ministre délégué chargé des Transports, lancent officiellement la concertation visant à recueillir les propositions des industriels du rétrofit électrique.

La transition écologique du transport est un enjeu majeur, avec 30 % des émissions de gaz à effet de serre issues de ce secteur, dont 97 % de ces émissions proviennent du mode routier. Cette décarbonation du secteur est un immense défi sociétal compte tenu du temps long qui caractérise les investissements dans les infrastructures, dans le renouvellement des véhicules et des matériels, et parfois dans les changements de comportements ou d'usages dans les mobilités. Il est donc nécessaire de trouver des nouvelles solutions pour répondre à ce défi et atteindre la neutralité carbone au niveau national d'ici 2050.

La décarbonation de notre économie nécessite d'accélérer la conversion du parc automobile vers l'électrification. **L'ambition est de produire autant de véhicules zéro émission en 2030 en France que de véhicules thermiques à la fin des années 2010, soit 2 millions par an.** Toutefois, en 2035, année de l'interdiction de commercialisation de nouveaux véhicules thermiques en Europe, il en subsistera environ 20 millions en France, soit la moitié du parc automobile.

Il faut ainsi démocratiser le **rétrofit électrique**, une technique qui convertit un véhicule thermique en un véhicule électrique, en permettant aux détenteurs de modèles de voitures de grande diffusion de basculer vers l'électrique.

En raison de son développement récent et de ses coûts d'investissement et d'homologation, les activités de rétrofit de véhicules thermiques en véhicules électriques restent aujourd'hui un marché de niche. Or le développement d'une offre de rétrofit performante, accessible et compétitive pourrait donner une seconde vie aux véhicules thermiques, en contribuant à accélérer la diffusion du véhicule électrique auprès des ménages, des artisans et des logisticiens.

C'est pourquoi les ministres ont annoncé lors du Mondial de l'Automobile une enveloppe jusqu'à 20 millions d'euros à destination de professionnels du rétrofit, pour financer des solutions industrielles permettant de passer cette technologie à l'échelle afin d'en faire baisser le coût unitaire.

Dans ce contexte, la consultation lancée ce jour vise à identifier ces verrous, en vue de mieux accompagner la filière dans le déploiement de ses investissements et de ses offres. Pour ce faire, cette consultation visera à identifier :

- (i) de nouveaux projets de développements et d'investissements structurants permettant d'accélérer le passage à l'échelle du rétrofit ;
- (ii) les offres de rétrofit compétitives existantes permettant aux ménages de disposer d'un véhicule électrique.

Le dépôt des propositions des professionnels ouvre ce jour, pour deux mois et est accessible via [ce lien](#).

Les résultats de la consultation permettront de mieux intégrer les enjeux du rétrofit dans les dispositifs de soutien de France 2030.

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique :

*« La conversion d'un véhicule thermique en véhicule électrique est une des nombreuses manières permettant à la France de réduire ses émissions de CO2 issues des voitures. L'Etat encouragera donc le développement de cette filière qui permettra d'apporter aux Français une nouvelle solution de transport décarboné. »*

Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition énergétique :

*« En convertissant un véhicule thermique existant en électrique, le "rétrofit" permet d'accélérer la décarbonation de nos trajets quotidiens, dans une démarche de réemploi de matériaux et d'économie circulaire. La consultation lancée aujourd'hui dans le cadre de France 2030 permettra d'identifier les conditions nécessaires à son industrialisation, d'en baisser les coûts pour en faire une solution abordable, complémentaire aux autres leviers de décarbonation de nos mobilités. »*

Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie :

*« France 2030 est un puissant levier de transformation de nos industries de la mobilité. Plusieurs filières, confrontées aux exigences de la décarbonation de notre économie, doivent se saisir de ce programme pour faire évoluer leurs produits et leurs process. La consultation lancée ce jour vise à faciliter la démocratisation de la technologie du rétrofit, qui permettra de massifier l'électrification de notre parc automobile, en vue de la neutralité carbone en 2050. »*

Clément Beaune, ministre délégué chargé des Transports :

*« Pour accélérer la transition du parc automobile, le rétrofit représente une véritable opportunité qui doit encore être développée pour être accessible à tous, particuliers comme professionnels. La consultation lancée aujourd'hui permettra d'identifier les verrous au développement du rétrofit, pour mieux développer, sur nos territoires, les offres de transformation des véhicules thermiques en véhicules électriques. »*

## **Contacts presse**

**Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique**  
[presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)

**Ministère de l'Industrie**  
[presse@industrie.gouv.fr](mailto:presse@industrie.gouv.fr)

**Ministère des Transports**  
[presse.mt@transports.gouv.fr](mailto:presse.mt@transports.gouv.fr)

**Ministère de la Transition énergétique**  
[presse.mte@climat-energie.gouv.fr](mailto:presse.mte@climat-energie.gouv.fr)

**Secrétariat général pour l'investissement**  
[presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr)

**À propos de France 2030**

### **Le plan d'investissement France 2030 :**

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance, et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

**Plus d'informations sur :** [france2030.gouv.fr](https://france2030.gouv.fr) | [@SGPI\\_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)